VILLE DE
SAINT-
ASTIER

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 10/09/2026
Conseillers en exercice : 29 **– présents** : 25 **- votants** : 29
PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK – Mme Aurélie MARTINEZ – M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN – M. Frédéric TROLONGE – M. Frank PONS - Mme Martine SIMERMAN
PROCURATIONS : M. Jacky PRIGENT procuration à M. Patrick MANS - M. Nicolas LESUR procuration à Mme Marie-France DUMAS - Mme Géraldine JOLY procuration à M. Frédéric TROLONGE - Mme Aline LAÎNÉ procuration à Mme Martine SIMERMAN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme HERIGNY Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire souhaite débuter la séance par un hommage à André DUBOIS :
« C'est la raison pour laquelle j'ai mis mon écharpe. André Dubois était un grand copain de mon père. C'est ainsi que j'ai fait sa connaissance quand je suis revenu à Saint-Astier il y a maintenant 12 ans, 13 ans. On est toujours resté en contact. Je suis très heureux d'avoir pu passer un long moment avec Jacqueline, avec lui le dimanche après-midi qui a précédé sa disparition à l'EHPAD. Il avait fait une chute quelques jours auparavant. Il semblait bien s'en remettre. Jamais je n'aurais pensé qu'il nous quitte moins de 2 jours après. André Dubois, c'était d'abord un soldat.
Il avait participé à la guerre d'Algérie et sans doute à d'autres conflits. C'était un gendarme.
La gendarmerie comptait énormément pour lui. Jusqu'au dernier jour, je peux en témoigner.
C'était également un astérien engagé dans sa ville à laquelle il était particulièrement attaché. Il a d'ailleurs été élu 13 années au conseil municipal. Il n'appartenait pas à la majorité municipale, cependant, il a toujours été d'une attitude positive et, source de proposition constructive pour sa ville avec un seul objectif, l'intérêt général des Astériens.
Pour tout ce qu'il a fait, pour l'homme qu'il a été, au nom des Astériens, de la ville de Saint-Astier, je dis à André ; MERCI. Nous allons respecter à sa mémoire, une minute de silence. »
M. le Maire donne la parole à Jean-Claude Castaing pour présenter le nouveau policier municipal.
Jean Claude CASTAING présente le nouveau policier municipal : M. MAITRE Denis, est chef de service de la police municipale au grade de première classe. C'est le grade de capitaine.
Il a débuté sa carrière à Villard de Lans en 1994, après avoir réussi son concours de gardien de police municipale. Il devient quelques années plus tard chef de police après avoir satisfait aux autres épreuves. Il découvre la Dordogne et prend un poste à Boulazac en 2017, puis à Segonzac (Charente).

Il est à l'origine de la création de plusieurs services de police municipale, de la mise en œuvre de l'ensemble des missions confiées aux polices municipales, de la gestion des cimetières, de la police de l'urbanisme et de la publicité extérieure.
Il lui souhaite la bienvenue.
MAITRE Denis tient à remercier M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal pour la confiance qui lui a été accordée en le recrutant.

Pour information : Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Décision en date du 23 juin 2026 parvenue en préfecture le 26/06/2026 portant sur le contrat de location de longue durée de véhicules
- Décision en date du 16 juillet 2026 parvenue en préfecture le 20/07/2026 portant sur l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un système de diffusion sonore professionnel pour le centre culturel La Fabrique
- Décision en date du 27 juillet 2026 parvenue en préfecture le 28/07/2026 portant sur la révision des tarifs des entrées spectacles applicables à compter de la saison 2026/2027
- Décision en date du 30 juillet 2026 parvenue en préfecture le 3/08/2026 portant sur l'avenant qui annule et remplace l'arrêté constitutif de la régie de recettes « Droits de place »
- Décision en date du 3 août 2026 parvenue en préfecture le 03/08/2026 portant sur l'affermage des terres agricoles appartenant à la commune
- Décision en date du 21 août 2026 parvenue en préfecture le 27/08/2026 portant sur la révision du tarif « Ciné resto »

Frank PONS demande quelques précisions par rapport à toutes ces décisions.
Concernant la première décision relative à la location des véhicules, il demande si ce sont des locations de véhicules pour les agents techniques ou les agents administratifs.
M. le Maire lui répond qu'il s'agit des minibus pour le triathlon.
Patrick MANS précise qu'il s'agit du minibus qui est emprunté entre autres par le Triathlon pour les déplacements.
Frank PONS demande comment va se passer cette location, si elle a été chiffrée, si c'est un leasing.
M. le Maire précise qu'il a été reconduit ce qui existait déjà. Ils sont en train de rechercher des annonceurs.
Patrick MANS explique qu'il y avait deux bus qui étaient prêtés aux associations, financés par des partenaires. Un des deux ne passe plus au contrôle technique suite à un défaut et le garage ne trouve pas de pièce. Du coup, ils ont relancé un contrat avec Visiocom qui va repartir dès la fin du mois d'octobre sur la recherche de partenaire et le deuxième bus arrivera en principe au mois de février.
Frank PONS comprend que cela concerne donc les bus avec partenaires.
Patrick MANS confirme en précisant que ce n'est pas une opération à coup zéro car ils ont à leur charge la carte grise et le rapatriement du véhicule qui est en région parisienne.
Frank PONS demande si les bus actuels vont être perçus par la commune.
Patrick MANS répond qu'il y en a un qui fonctionne toujours.
Frank PONS demande s'ils peuvent le récupérer.
Patrick MANS pense que le deuxième a été proposé à la vente au personnel, une annonce est partie en interne pour les agents qui seraient intéressés, sachant qu'il ne passe pas au contrôle technique en l'état.
Dominique BASTIER demande comme le nombre de véhicules est marqué au pluriel, s'il y a d'autres véhicules ?
M. le Maire répond par la négative.
Dominque BASTIER souhaite revenir sur le point concernant l'affermage des terres agricoles en demandant où elles se situent et ce qui a été négocié par rapport à cet affermage.
M. le Maire répond que c'est monsieur Payenchet qui cultive ces parcelles agricoles. Jusqu'à présent il ne payait rien maintenant il paye 80 € à l'hectare et par an, soit 320 € par an pour 4 hectares.

Dominique BASTIER demande s'il a été signé quelque chose. Car il craint qu'avec un affermage la collectivité n'ait aucune liberté. Si à un moment donné, la commune veut récupérer le terrain, le fermier peut y être opposé et garder la location du terrain.

M. le Maire précise que ce sont des terres agricoles de qualité qui se situent à la Borie.
Dominique BASTIER cite un exemple : le terrain qui appartient à la communauté de communes qui faisait l'objet d'un projet d'ombrière. C'est également M.Payenchet qui l'exploite mais il n'y a pas eu de bail, ni de contrat d'affermage de signé. Aussi, si la communauté de communes veut y construire, il doit partir ; tandis que là, si la mairie veut demain ou dans l'avenir changer la donne, la collectivité risque d'être coincée.
M. le Maire répond que le terrain dont il parle est classé en zone UY permettant l'installation des entreprises dont le projet Résotonair, les autres parcelles sont des terres agricoles.
Dominique BASTIER confirme mais il y a un terrain qui est donné à un agriculteur à l'heure actuelle. Il a en mémoire que le père de M. Payenchet le louait déjà sachant pertinemment qu'il devait partir si jamais il y avait quelque chose. La preuve est qu'il y a quand même quelques entreprises qui se sont installées. Donc sur ceux qui restent, il pense qu'une collectivité est un peu gênée pour le devenir.
M. le Maire confirme mais les terres dont il est question sont des terres agricoles de qualité avec des alluvions en bordure de voie verte, et pense qu'il faut les garder.
Dominique BASTIER dit : « mais on ne sait jamais. »
M. le Maire répond que le sujet peut être approfondi.
Dominique BASTIER souligne qu'il serait bien qu'une réserve soit inscrite par rapport à cette situation, soit c'est un contrat 3 - 6 - 9 soit un contrat de carrière.
M. le Maire prend note.
Frank PONS demande s'il s'agit bien de la parcelle située derrière les pompiers.
M. le Maire confirme.
Frank PONS demande si cela comprend la totalité de la parcelle agricole qui est actuellement exploitée.
M. le Maire confirme pour les 4 hectares.
Frank PONS précise qu'à l'intérieur, il y a des parcelles qui appartiennent à la commune et qui sont constructibles. Ils avaient d'ailleurs le projet de réaliser la salle des fêtes dans ce secteur.
M. le Maire pense que ce n'était pas la meilleure idée.
Frank PONS rétorque qu'ils avaient l'aval des services de l'État. Une étude a été faite, c'est constructible. Mais s'il y a un affermage, ils ne pourront plus rien faire là-bas.
M. le Maire répond qu'ils n'ont pas l'intention de construire là-bas mais ils étudieront le problème dans les détails.
Frédéric TROLONGE demande à connaître le montant exact concernant l'acquisition de la sono.
Isabelle BONNET répond environ 95 000 € TTC
Frédéric TROLONGE demande si cela a fait l'objet d'une acquisition de service, car le montant minimum pour faire un appel d'offres s'élève à 60 000 € hors taxe.
Isabelle BONNET précise qu'il y a eu une consultation avec un rapport d'analyse des offres.
Frédéric TROLONGE dit cela car la commission d'appel d'offres ne s'est pas réunie.
Isabelle BONNET lui répond que ce n'est pas un appel d'offres mais une procédure adaptée.
Frédéric TROLONGE dit : « c'est trois devis ? »
M. le Maire rappelle que c'était un projet de la mandature d'avant.
Frédéric TROLONGE lui répond qu'ils avaient un montant global mais ne savaient pas combien ça allait coûter exactement.
Martine SIMERMAN a une question concernant les tarifs des entrées des spectacles et souhaite avoir le pourcentage d'augmentation ou ce que cela représente.
Brigitte MENOT-LACOUR répond 1, voire 2 € il y a eu un tarif intermédiaire qui a été enlevé et un autre a été créé.
M. le Maire demande si elle n'a pas vu les tarifs.
Martine SIMERMAN répond car la commission culture a été annulée.

-Délivrance de concessions cimetière :

Famille DESCHAMP (concession cinquantenaire) – Famille COMMUNAY (concession cinquantenaire) – Famille BENETEAU – NARDOU (renouvellement concession cinquantenaire) Famille LUCIDO-NEYTON (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille GUILHEM-BERTRAND (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille BILLAUD (concession cinquantenaire) – Famille HIVERT (renouvellement concession cinquantenaire) – Famille GUICHARD (concession trentenaire) – Famille BOST (renouvellement concession cinquantenaire)

Approbation du procès-verbal de la séance du *25 février 2026*

Frank PONS demande si M. le Maire apporte des précisons concernant ce PV.
M. le Maire répond par la négative.
Dominique BASTIER intervient sur ce procès-verbal : «je voulais intervenir simplement en disant que ce jour-là, il y a eu un débat intéressant sur les orientations budgétaires de 2026, et constructif, et je dirais de bonne tenue. Ce qu'il faut quand même préciser, c'est que l'année 2025 au niveau de la commune de Saint-Astier se termine très bien d'un point de vue économique. C'est-à-dire que les résultats de la commune sont bons et le budget qui a été voté par vous-même était intéressant puisque nous l'avons fait en partie. Je signalais donc que la situation de la commune en 2025 était bonne. »
M. le Maire n'est pas de cet avis et indique que cela dépend ce qu'on appelle un bon budget. Bien sûr, il respecte la loi, il respecte les règles etc. Après, il faut voir le résultat. Effectivement, sur le plan comptable, c'est un bon budget.
Dominique BASTIER dit que selon lui, sur les dernières années, ils ont réussi à stabiliser la comptabilité et les chiffres de Saint-Astier dans le bon sens.
M. le Maire rétorque que c'est assez facile quand il n'y a pas de dépense.
Dominique BASTIER lui assure qu'ils ont dépensé dans l'intérêt de Saint-Astier.
M. le Maire dit que dans la mesure où il n'y avait pas de dépense par la force des choses, le budget, est bon.
Dominique BASTIER dit : « non, vous ne pouvez pas dire cela, Il y a eu des dépenses. »
M. le Maire dit : « Maintenant, nous avons des preuves. »
Frank PONS lui rétorque qu'il n'a pas fait complètement le tour de la ville.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstentions : 22
Pour : 7

Approbation du procès-verbal de la séance *du* 5 juin 2026

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

Christelle DAUBRESSE présente le point finances. Elle précise que les éléments ont été transmis en amont aux membres de la commission finances qui ont posé des questions auxquelles des réponses ont été apportées.

1.1 – Clôture de la régie de recettes de la médiathèque :

Pratiquement 90 % des bibliothèques de Dordogne sont passées à la gratuité du fait de l'incitation de la Loi Robert votée en 2021 et du fonctionnement en réseau départemental.

Les recettes sont marginales et les frais de gestion non négligeables, pour ces raisons il est donc proposé de rendre le service de la médiathèque gratuit et donc de supprimer la régie de recettes correspondante.

Christelle DAUBRESSE précise que les recettes sont très marginales : environ 500 voire 600 € par an. La suppression de cette régie leur occasionne des économies de fonctionnement. Le conseil Municipal doit se prononcer sur la validation de la gratuité, de la bibliothèque.
Dominique BASTIER : « Alors, on ne dépensait rien, mais quand même, je vois des frais de gestion non négligeables, donc on dépensait quand même quelque chose. Est-ce qu'aujourd'hui vous pouvez me dire le montant à peu près des frais de gestion, ils ne sont pas négligeables. »

Isabelle BONNET répond que c'est un agent qui travaille sur la régie mais pas à temps complet.
Christelle DAUBRESSE précise que cela se dilue dans l'activité d'un agent.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 7
Abstention : 0
Pour : 22

1.2 – Espace France Services :

Le conseil communautaire, en date du 25 juin 2026 a approuvé la prise de compétence communautaire en matière d'espace France Services afin d'assurer le maintien et le développement des services publics de proximité à destination des habitants du territoire.
C'est une compétence communale, les communes doivent donc délibérer pour le transfert de cette compétence.
Pour que le Préfet puisse prendre un arrêté modifiant les statuts de la CCIVS, il est nécessaire que la majorité qualifiée soit obtenue.

M. le Maire dit qu'ils font tout pour faire revenir France Service sur le territoire de la communauté de communes et précise que cela devrait se concrétiser bientôt.
Dominique BASTIER demande s'ils n'ont pas de crainte pour le CCAS de la commune par rapport à la création de cet espace France Service car c'est un doublon.
M. le Maire répond par la négative ils vont gérer cela.
Christine CARON répond qu'ils ont passé beaucoup de temps depuis quelques mois avec les agents du CCAS et ce service a toute sa place ici à Saint-Astier. Et même s'il devait y avoir des changements, ils se battront pour que les agents restent à leur place avec leurs missions qui sont importantes pour Saint-Astier.
Christine LAFON GILLET rajoute « et de qualité »
Frank PONS rétorque qu'actuellement leur mission sont à l'identique de celles de France Services.
Christine CARON répond par la négative. Elle a déjà travaillé auparavant pour France Service et selon elle, ce ne sont pas du tout les mêmes missions qu'un CCAS. L'avantage d'un CCAS d'une commune c'est qu'il est proche de l'habitant, il va aller dans la qualité, dans la profondeur du dossier.
Pour la maison France Service, c'est un accompagnement à l'outil numérique, pour prendre des rendez-vous administratifs, mais ça ne va pas au-delà de ce que peut faire un CCAS. Et selon elle, la richesse de la compétence de ce CCAS est très importante.
Frank PONS la rejoint entièrement et pour eux, le projet était de faire un pôle numérique au CCAS ; afin d'accompagner les astériennes et les astériens et éventuellement toutes les communes de la communauté de communes à venir sur Saint-Astier pour différentes demandes.
Christine CARON répond que c'est en cours et précise que dans leur projet en construction, il y a une personne du CCAS qui est en train de travailler sur le numérique, l'accompagnement, mais il faut aussi du matériel et puis un encadrement. Il y aura peut-être une autre mission, mais leur but c'est de garder ce projet d'atelier numérique pour les astériens. Après il y a France Service qui va se mettre en place.
Frank PONS dit que c'est dommageable de faire un doublon avec la communauté de communes. Surtout par rapport aux finances de cette dernière qui sont catastrophiques.
Christine CARON répond que ce n'est pas un doublon, ce sera un outil surtout avec le numérique qu'ils veulent faire mais elle ne peut pas le dévoiler encore car c'est à l'étude. Mais ce qu'ils veulent faire au CCAS c'est vraiment à la carte.
Christine LAFON GILLET ajoute c'est un accompagnement individuel.
Frank PONS répond que ça se fait actuellement.
Christine CARON dit que France Service et la communauté de communes vont plutôt travailler sur des ateliers numériques. Eux, ils voudraient aussi faire de l'individuel.
Frank PONS rétorque que c'est ce qui était prévu avec le futur pôle numérique.
M. le Maire dit : « M. Pons dans l'expression France Service, il y a deux mots il y a le mot France et le mot Service. Ça remplace les fonctionnaires qui disparaissent de nos communes et qui ne reviendront pas. Ça, je peux vous dire qu'ils ne vont pas revenir tout de suite. Alors, ils vont peut-être revenir si on arrive à rééquilibrer le budget de l'État, mais ce n'est pas demain la veille. Donc, en fait, ils remplacent la poste, la perception etc... Les gens qui vont à France Service y vont pour faire un dossier qui est compliqué, qu'ils ne parviennent pas à faire et il y en a beaucoup. Ça n'a rien à voir avec un pôle

numérique. Un pôle numérique, c'est un des aspects mais c'est pas du tout le but de France Service. Le but de France Service, c'est de se pencher sur le problème individuel qui est exposé, d'essayer de le résoudre en ayant les bons contacts, les bons interlocuteurs, pas en tapant les touches numériques. C'est pour cela que c'est très important et ça remplace nos fonctionnaires qu'on a perdu malheureusement. Je pense à la perception, la poste est en train de se réduire, la SNCF enfin il y a beaucoup de secteurs qui se réduisent. »
Christine LAFON GILLET précise que France Service ne fait pas d'accompagnement social au contraire du CCAS.
Frank PONS la rejoint tout à fait. Concernant la CCIVS, elle va forcément embaucher pour monter ce dispositif.
M. le Maire répond par la négative.
Frank PONS rétorque que lors du dernier conseil communautaire il a été annoncé qu'un agent supplémentaire allait être embauché.
M. le Maire répond que c'est pour un autre service.
Frank PONS rajoute que ça ne sera pas deux agents mais 4 minimum voire 6.
M. le Maire lui demande de leur faire confiance.
Frank PONS dit qu'il faut préciser les choses.
M. le Maire dit : « quand les gens s'entendent mieux, on travaille mieux. Et je peux vous dire qu'on est en train de travailler justement sur la réorganisation de la CCIVS de façon meilleure, et je suis confiant, on va y arriver parce qu'il y a une volonté, ce qu'il n'y avait pas jusqu'à présent. Il y avait systématiquement plus d'un tiers des conseillers qui s'opposaient à ce qui était décidé. Donc ça ne pouvait pas évoluer car en fait quand il faut une majorité des deux tiers, avec Saint-Astier et Neuvic qui s'opposaient ça n'avançait pas. Laissons leur chance aux élus d'aujourd'hui de trouver une solution. Moi, j'ai confiance. »
Dominique BASTIER « mais attendez, vous dites Saint Astier et Neuvic. Mais Saint-Astier, a voté en responsabilité, par rapport à la situation économique de la communauté de communes qui est loin d'être glorieuse à l'heure actuelle. Je ne sais pas comment on va sortir. Parce que j'entends des bruits disant que chaque habitant va devoir payer 50 €, je ne sais pas si c'est vrai, mais à un moment donné il va falloir se poser les bonnes questions, jusqu'où on peut aller. Comme vous dites et je reconnais la France est ruinée, embaucher des fonctionnaires, ça va être très compliqué. Si on peut les garder, tant mieux. Mais les moments à venir vont être difficiles. »
M. le Maire « Oui, certainement. Mais les Français le savent et les astériens aussi. Mais en s'impliquant et en coopérant, on avance quand même mieux. Il faut laisser une chance à cela et même la ville de Neuvic, j'ai tout à fait confiance, elle évoluera aussi, j'en suis sûr. Tout le monde évoluera parce qu'en fait, on est obligé, aujourd'hui, on a au-dessus de la tête beaucoup de contraintes, budgétaires, géopolitiques, climatiques. Elles ne vont pas disparaître du jour au lendemain. Donc on peut toujours dire qu'on est les meilleurs. Je veux dire, à un moment donné, il faut s'y mettre et on va s'y mettre. Mais, faisons confiance, soyons un peu optimiste. Je sais que ce n'est pas facile, mais essayons. Et il n'est pas question d'embaucher des gens dont on n'a pas besoin, ça c'est sûr. Les gens qui seront embauchés, c'est parce qu'on en aura besoin. Mais on peut faire autrement. On peut organiser les effectifs de différentes façons. »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 7
Abstention : 0
Pour : 22

1.3 – Décision modificative n°1 – Budget principal :

Document en annexe n°1.

Christelle DAUBRESSE rappelle que le document a été transmis en annexe avec la convocation. Il y a une petite coquille sur la première ligne « formation agent ». Ce n'est pas 2 200, mais 2 300 €.

-Subvention SOS Chats libres passe du compte de l'article 65 748 au 6188. C'est juste un transfert, pareil pour la formation des élus.
-100 € pour un ancien service civique, c'est une régularisation. En fait, il a arrêté son contrat en cours de mois mais celui-ci lui était dû en totalité tout de même, soit 100 €.

- 4200€ pour l'amortissement des immobilisations soit un virement à la section d'investissement de 4200 €.

- La section d'investissement :
  - Taxe d'aménagement 42 400.
  - SDE 5 120.
  - Anomalie que monsieur Trollonge et madame Simerman avaient repéré au niveau des 200 000 € du « autre matériel de transport » qui était par erreur sur la ligne du matériel ferroviaire.
  - Autre bâtiment public - 3 720,
  - Amortissement 1700 Donc on retrouve les 4200 € du virement de la section de fonctionnement, ce qui équilibre les coûts.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

1.4 – Amortissement des droits d'exploitation :

Lors de l'installation du cinéma municipal, ont été acquis des droits d'exploitation pour un montant de 16.698,76 €. Ceux-ci ont été intégrés dans l'inventaire au compte 2088. Ils n'ont jamais fait l'objet d'amortissements.

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire d'amortir ces droits, la durée d'amortissement de 20 ans peut être proposée.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette durée.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

1.5 – Tarifs de la maison de santé :

Par délibération du 19 février 2020, le conseil municipal a voté les tarifs de location des cabinets de la maison de santé.
Le loyer est de 13,20 € TTC /m². Pour les charges individuelles par cabinet, il faut rajouter 2€/m² et, pour les charges des parties communes, c'est l'application d'un forfait de 42€ par cabinet, ajustable en fonction de l'utilisation.

Le conseil municipal propose d'instaurer un tarif dégressif pour les cabinets de grande superficie. Le seuil retenu serait de 30 m² par local, deux cabinets sont concernés.

Le tarif proposé serait de 10€ pour les mètres carrés au-delà de 30 m². Le coût des charges resterait inchangé.

Christelle DAUBRESSE précise que deux locataires qui bénéficient de grandes surfaces ont demandé à avoir un tarif dégressif. Donc une réflexion a été menée et il a été décidé de donner crédit à cette demande. Actuellement le loyer est de 13,20 € par mètre carré. Pour les chargées individuelles par cabinet, il faut rajouter 2 € par mètre carré. Et pour les charges des parties communes, c'est un forfait de 42 € par cabinet.
Il est proposé d'instaurer un tarif dégressif pour les cabinets de grande superficie. Le seuil retenu est de 30 m² par local. Le tarif proposé est donc de 10 € pour les mètres carrés au-delà des 30 m². Le coût des charges resterait inchangé.
Dominique BASTIER dit que c'est quand même bizarre car cela ne représente que quelques euros.

Christelle DAUBRESSE confirme mais pour les professionnels qui y travaillent c'est important. C'était une demande de leur part et ainsi, ils sont dans l'équité de traitement.
Dominique BASTIER pense que cela ne représente environ que 400 € par an.
Marie-France DUMAS confirme mais c'était une demande.
Dominique BASTIER : « et ça faisait partie de vos promesses de campagne peut-être ? »
Marie-France DUMAS pense qu'ils ont besoin de professionnels de santé.
Dominique BASTIER comprend mais malheureusement ils ne viennent pas, comme à Saint-Léon.
Marie-France DUMAS « c'est vrai, mais ça va arriver. »
Christelle DAUBRESSE est d'accord sur le fait que ce n'est pas ça qui va renflouer le budget.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 7
Abstention : 0
Pour : 22

M. le Maire « Puisque nous parlons de gestion, nous, nous faisons attention au moindre euros Monsieur BASTIER »
Frank PONS craint que les autres médecins fassent la même demande et que la maison de santé soit déficitaire dans un an ou deux.
Marie-France DUMAS dit qu'elle est déficitaire de toute façon et c'est pour cela qu'ils ont mis un palier à 30 m².
Frank PONS précise qu'au niveau de la Dordogne, la maison de santé de Saint-Astier est la moins chère de toute.
Marie-France DUMAS confirme mais cela fait partie de leur projet et ils maintiennent cette baisse.

1.6 – Auto liquidation de la TVA intracommunautaire :

La TVA intracommunautaire correspond à la Taxe sur la Valeur Ajoutée appliquée lors d'achats réalisés entre entreprises établies dans différents États membres de l'Union européenne.

Depuis 1993, ce régime remplace les anciennes formalités douanières internes à l'Union et facilite la circulation des biens. Il évite la double imposition et garantit une fiscalité neutre entre les États membres.

La TVA nationale s'applique aux opérations réalisées sur le territoire français. La TVA intracommunautaire intervient uniquement lorsque le bien ou le service circule entre deux États membres.

La commune de Saint-Astier ayant acquis du matériel à une entreprise au Portugal, le montant de la TVA n'est pas réglé directement à l'entreprise mais par auto-liquidation avec le numéro de TVA FR1A212403729 pour un montant de 3.538,32 €.

Le conseil municipal doit autoriser cette opération sollicitée par le service de gestion comptable.

Christelle DAUBRESSE explique que l'ombrière qui a été installée rue Lafayette a été achetée auprès d'une entreprise située au Portugal. Au niveau de la TVA, renseignement pris auprès du trésor public, ils ne peuvent pas la régler directement à l'entreprise mais par autoliquidation avec le numéro TVA pour un montant de 3538,32 €.
Frank PONS demande s'ils ont sollicité plusieurs devis avant l'achat de cette soi-disant ombrière.
Sylvie NINEY confirme.
Frank PONS lui demande combien.
Sylvie NINEY répond deux.
Frank PONS pense que la règle c'est trois devis.
Sylvie NINEY confirme mais ils n'ont trouvé que deux entreprises.
Frank PONS demande où se trouve la deuxième entreprise, en France ou aussi au Portugal.
Sylvie NINEY répond qu'elle est en France, dans les Alpes mais c'était quatre fois plus cher.

Frank PONS pense que c'est dommage d'acheter du matériel dans un pays européen, sachant qu'ici il y a des commerces locaux. Il ne veut pas citer l'entreprise mais à Champcevinel il y en à une qui le fait et il trouve dommage qu'ils ne se soient pas adressés à eux pour un troisième devis.
Sylvie NINEY n'avait pas l'information qu'il y avait une entreprise en Dordogne qui le faisait et ils vont donc pouvoir les contacter pour une nouvelle ombrière.
Frank PONS demande s'ils ont pour objectif d'équiper d'autres rues.
Sylvie NINEY confirme en fonction du budget de disponible et précise que cette ombrière peut être utilisée sur 3 voire 4 ans si elle est bien stockée.
Frank PONS lui demande quand elle annonce 3 - 4 ans, si c'est elle qui l'annonce ou la notice fabricant.
Sylvie NINEY répond que c'est la notice fabricant.
Frank PONS pense qu'au démontage ; il faut enrouler chaque câble, les dérouler pour l'année d'après.
Eric CHEVALIER répond que les câbles ne bougent pas, ils restent en place, ce sont juste les rouleaux qui sont déposés et seront reposés l'été prochain.
Frank PONS demande s'ils ont un retour sur investissement par rapport aux commerçants et aux astériennes et astériens là-dessus ?
Sylvie NINEY répond que les commerçants sont contents. Les astériens le sont également.
Frank PONS est sceptique là-dessus. Les astériens qu'ils ont croisés disent que l'ombrière ne fait pas d'ombre.
Sylvie NINEY répond que sur les réseaux tout le monde est content.
Frank PONS n'est pas tout à fait d'accord. Cela fait de l'ombre à partir d'environ 17h30 par rapport au bâtiment, la rue est à l'ombre mais c'est tout.
Sylvie NINEY dit que le ciel de rue est bien censé faire de l'ombre ; au niveau visuel et des mouvements, il y a une sensation de fraîcheur. Après, il est possible de mettre une couverture de rue pour être complètement dans l'ombre mais elle ne connait pas le budget, et ce n'est pas le but. Le but est d'avoir un ciel de rue qui en même temps décore la rue. Après quand le soleil est haut en été, c'est compliqué. Elle lui demande au niveau du prix ce qu'il veut savoir.
Frank PONS demande si les 21000 € comprennent l'achat, la livraison et l'installation avec la location des nacelles.
Sylvie NINEY répond que ça ne comprend pas la location des nacelles.
Frank PONS demande le coût de location des nacelles.
Éric CHEVALIER répond environ 300 € / 400 €.
Frank PONS demande pour combien de jours d'installation ?
Sylvie NINEY répond pour deux jours mais au final il n'y a eu qu'une journée et elle n'a pas vu la facture.
Eric CHEVALIER précise qu'ils ont fait travailler une entreprise de Saint Astier.
Frank PONS dit que la location d'une nacelle, c'est aux alentours de 250 /260 € et donc sur 2 jours ça fait 500 € et non 300 €.
Eric CHEVALIER répond que le devis était pour deux journées mais les travaux n'ont duré qu'un jour aussi ils n'ont payé qu'une journée.
Frank PONS précise que ces questions, c'est juste une transparence pour les astériennes et les astériens car il s'agit de l'argent des administrés. Et pour tous ces travaux, aucune commission travaux services techniques dont il est président ne s'est réunie aussi c'est pour cette raison qu'ils posent les questions en conseil municipal car ils ne sont au courant de rien.
Sylvie NINEY explique qu'il y a eu deux nacelles qui ont travaillé ensemble et ils ont pu finir le travail sur une journée.
Christelle DAUBRESSE habite rue LAFAYETTE et assure que quand il faisait très chaud, en passant l'ombrière, elle sentait bien une différence 3- 4 degrés d'écart.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

1.7 – Subvention Association « Les félines intrépides »

Dans le cadre d'un projet sportif solidaire, deux personnes dont une est pompier professionnel se préparent à relever un grand défi sportif « La Corsica Raid Fémina », un grand raid en Corse au profit de l'œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers.

Pour mener à bien cette aventure, il est proposé au conseil municipal de pouvoir leur verser une

subvention de 250 €. L'association porteuse du projet est nommée « les félines intrépides ».

La somme est prévue sur le compte 65748 sur la réserve prévue au Budget Primitif 2026.

Christelle DAUBRESSE précise qu'ils ont souhaité s'associer à cette aventure par rapport à ce qui s'est passé cet été, c'est un moyen pour eux de soutenir les pompiers. Donc, il est proposé au conseil municipal de leur verser une subvention de 250 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

II – RESSOURCES HUMAINES, EMPLOI, COMMUNICATION INTERNE

Présentation des questions par Marie-France DUMAS

.1 – Règlement d'astreinte :

Document en annexe n°2

.e règlement d'astreinte a été voté le 14 mai 2020 suite à un avis favorable du CST du 6 mars 2020.
apparait nécessaire de réactualiser celui-ci du fait notamment des tâches complémentaires dans ouverture et la fermeture du cimetière ou dans la modification de l'indemnité d'astreinte.
.e document a été proposé à l'étude du Comité Social Territorial réuni le 16 septembre 2026.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

.2 – Modification du tableau des effectifs :

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs suite à des avancements de grades possibles.
L'avancement de grade permettant à l'agent d'évoluer vers le grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emplois.
Le Comité Social Territorial a eu connaissance des avancements lors de sa séance du 16 septembre.

Services Techniques :

- **Suppression** d'un poste d'agent de maîtrise au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00
- **Création** d'un poste d'agent de maîtrise principal au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

- **Suppression** d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00
- **Création** d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

- **Suppression** d'un poste d'adjoint technique au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00
- **Création** d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

Service des Sports et Vie associative :

- **Suppression** d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00
- **Création** d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

Service Administratif :

- **Suppression** d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00
- **Création** d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

- **Suppression** d'un poste de Rédacteur au 01/12/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00
- **Création** d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe au 01/12/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

- **Suppression** d'un poste d'adjoint administratif au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00
- **Création** d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 01/11/2026 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h00

Frédéric TROLONGE souligne que le CST du matin a été un peu houleux.
Marie-France DUMAS confirme.
Frédéric TROLONGE pense qu'il est nécessaire de faire une commission RH avant de réunir le CST. Car 2h30 sous ce tollé avec les syndicats, il pense que ça ne devrait pas se dérouler comme cela surtout pour protéger l'administration car ce matin il y avait quand même une certaine agressivité.
Marie-France DUMAS répond que c'était un choix quand ils ont été élus de ne pas faire de commission RH. Selon elle, qu'il y ait une commission RH ou pas, à chaque fois qu'il y a des CST et selon les différents comptes-rendus qu'elle a pu lire ça dure toujours très longtemps.
Frédéric TROLONGE confirme mais pense que ça pourrait être moins long sur certains sujets. Et cela pourrait éviter le conflit constaté entre les syndicats et l'administration. Selon lui, il faut éviter cela. Ils sont là pour protéger les agents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

2.3 – Mise en place du RIFSEEP pour les agents de police municipale :

Document en annexe n° 3 : projet de délibération

La délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été votée le 13 décembre 2023.
Ce nouveau régime indemnitaire n'était pas ouvert au cadre d'emplois de la police municipale.

Jusqu'à présent, ils étaient susceptibles de bénéficier d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 acte la réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois suivants :

- Directeurs de police municipale (catégorie A),

- Chefs de service de police municipale (catégorie B),
- Agents de police municipale (catégorie C),
- Gardes-champêtres (catégorie C).

Depuis le 29 juin 2024, les fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois précités sont susceptibles de percevoir **une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) qui est composée obligatoirement d'une part fixe et d'une part variable.**

Le document a été présenté au Comité Social Territorial dans sa séance du 16 septembre 2026.
Marie-France DUMAS précise que c'est un document qui aurait dû être déjà voté en 2025

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

2.4 – Formation des élus

En cas de renouvellement de mandat, le conseil municipal doit délibérer sur le droit à la formation de ses membres qui consiste à déterminer annuellement les orientations et les crédits ouverts à ce titre.
Les frais de formation constituent une dépense obligatoire, son montant prévisionnel **ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction** qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant.
Les élus peuvent également suivre des formations dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation, chacun étant bénéficiaire d'un crédit annuel pour financer des formations dans le cadre du DIF.

Seuls les organismes ayant fait l 'objet d'un agrément par le Ministère de l'intérieur sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la collectivité.
Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 4.200 €, les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, la prise en charge est uniquement le montant des frais pédagogiques.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

Présentation des questions par Pascal LACOMBE

3.1 – Travaux d'éclairage public – Foyer 1604 – Rue Paul Bert :

Le SDE 24 a pris la décision de déposer cet appareil qualifié de dangereux et irréparable. Le coût de la suppression de celui-ci s'élève à 1.181,01 € HT soit 1.417,21 € TTC. La participation de la commune s'élève à 65% du montant HT soit 767,66 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette suppression.

Pascal LACOMBE est allé vérifier sur place, il a été mis en sécurité.
M. le Maire demande ce que c'est exactement comme équipement.
Jean-Bernard MARTIN demande si c'est celui qui a été accidenté.
Pascal LACOMBE confirme.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

3.2 – Travaux d'éclairage public – Foyer 1640 – Rue Alexis Maréchal :

Le SDE 24 a procédé à l'intervention identique sur le foyer 1640.Le coût du remplacement de celui-ci s'élève à 1.675,64 € HT soit 2.010,77 € TTC. La participation de la commune s'élève à 65% du montant HT soit 1.089,17 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce remplacement.

Pascal LACOMBE dit que c'est celui qui est sur le rond-point. A priori, c'est un camion qui l'a renversé.

Le quorum étant atteint, le conseil mucamion qui :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

3.3 – Travaux d'éclairage public – Foyer 0204 – Impasse la Chanterie :

Le SDE 24 a procédé à l'intervention identique des deux foyers précédents. Le coût du remplacement de celui-ci s'élève à 1.449,19 € HT soit 1.739,03 € TTC. La participation de la commune s'élève à 65% du montant HT soit 941,97 €.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce remplacement.

Pascal LACOMBE explique que la tête du luminaire a été sectionnée. Ils ont déposé plainte aujourd'hui. Ils pensent que c'est le SMD3 avec son bras de grue qui a dégradé le luminaire.
Il faut le remplacer de toute façon car c'est celui qui se trouve au niveau des containers de tri.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

3.4 – Travaux d'éclairage public – Etude de stabilité des mâts stade entrainement Gimel II :

Dans le cadre du projet du terrain synthétique de football, le Conseil municipal, dans sa séance du 29 avril 2026 a missionné le SDE 24 pour engager les études techniques. L'étude doit porter sur la modernisation de l'éclairage existant et notamment sur la stabilité des mâts existants.

Le coût de l'étude s'élève à 3.406,15 € HT soit 4.087,38 € TTC. S'agissant d'une opération exceptionnelle, il n'y a aucune participation du SDE.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la poursuite de cette étude.

Jean-Bernard MARTIN demande où en est le projet de terrain synthétique.
Eric CHEVALIER explique que l'appel aux entreprises pour réaliser les relevés topographiques et géologiques a été lancé pour une remise des plis le 28 août. Ils ont reçu les offres. Gilles Jakubek des services techniques les a étudiées. Les études topographiques et géologiques vont être réalisées en plus de l'étude des mâts. Ils continuent la procédure avec Tec-Infra. Dès que les relevés topographiques et géologiques seront faits, ils vont commencer à tracer et après lancer les appels d'offre auprès des constructeurs, ce qui fera l'occasion de réunir la commission d'appel d'offres.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

3. 5 - Travaux éclairage public – Travaux rue Emile Zola :

Par délibération du 15 avril 2025, le conseil municipal a validé les travaux d'éclairage public auprès du SDE pour les travaux de la place du 14 juillet et des rues adjacentes pour un montant de 54.785,08 € HT portant la participation de la commune à 35.610,30€.

L'ensemble des prestations prévues a été réalisé, le décompte général et définitif de l'entreprise a été validé par le SDE pour un montant de 64.914,36 €, soit une participation de la commune portée à 42.194,33 €, soit 65% de la dépense.

Ces travaux complémentaires portent sur l'ajout de foyers à remplacer non prévu initialement et surtout à l'enfouissement et à la reprise du réseau rue Emile Zola.

Le conseil municipal doit valider ce nouveau montant.

Pascal LACOMBE dit que le SDE leur a transmis le DGD des travaux complémentaires réalisés rue Émile Zola. Il demande s'il y a bien eu ces travaux supplémentaires. Il s'agit d'un enfouissement et de trois points lumineux supplémentaires.
Frank PONS confirme. Ces travaux n'étaient pas prévus au départ de l'étude. Malheureusement ce sont les surprises désagréables au moment du chantier. Enedis a dû intervenir pour remettre en conformité toute l'installation électrique d'où ce surcoût et en plus des candélabres ont été changés, Il lui semble que c'était six déposés et 5 de réinstallés avec un mât également. D'où ce surplus à rajouter sur ce chantier.
Pascal LACOMBE précise que le SDE24 a validé le DGD de l'entreprise.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

Frank PONS demande si pour le remplacement de ces éclairages, ils continuent avec des LED ou pas.
Pascal LACOMBE lui répond que c'est un peu compliqué car pour les ampoules actuelles au sodium, la fabrication sera arrêtée l'année prochaine. Le parc de l'éclairage public de Saint-Astier est à 80 % en ampoule de sodium. Il va falloir les remplacer assez rapidement. Le problème étant que dans certains cas, ils peuvent changer juste l'ampoule et dans d'autre il faut changer la tête et le coût est important entre 600 et 1000 € par point lumineux. Ils ont donc une réflexion vu le montant que cela représente. Mais il pense qu'ils sont au courant de cela.
Frank PONS confirme. C'est pour cette raison qu'il posait la question. S'ils continuent à remplacer les candélabres par de la LED, beaucoup moins énergivore, cela se ressent au niveau des factures.
M. le Maire « dans 150 ans oui, ça sera bon. »
Frank PONS pense que c'est mieux que rien du tout et il faut penser à l'avenir.
Pascal LACOMBE dit qu'aujourd'hui tout remplacement de candélabre sera systématiquement avec du LED.
M. le Maire souligne que ça représente une économie de 25000 € au total par an mais ça coûte un million huit. Le SDE accorde 30 % de réduction, ça va donc coûter 1 million 100. Donc avant d'avoir récupéré 25000 € par an ; ils vont réfléchir autrement. Ils vont voir s'ils peuvent économiser sur certains points lumineux. Car c'est très onéreux. Et ils sont obligés de le faire avant 2033. Selon lui, c'est quasiment impossible.

3.6 – Dénomination du lotissement « la Clé des champs » :

Présentation par M. DELEPLANQUE

Un lotissement a été créé au 250, route du garde barrière. Celui-ci a été nommé mais n'a pas fait l'objet d'une délibération du fait que c'était un lotissement privé. Toutefois, pour que les maisons disposent d'un adressage précis et, notamment pour faciliter la pose de la fibre, il est opportun de nommer ce lotissement par délibération

Huit lots sont concernés.

Il est proposé au conseil municipal de valider le nom « Lotissement La clé des champs ».

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

3.7 – Renouvellement du marché public des prestations en espaces verts :

Document en annexe n°4 : Analyse des offres

Présentation Christian CONSTANTY

Une consultation a été lancée le 24 juillet 2026 pour les prestations de service d'entretien des espaces verts de la ville. La publication a été faite sur le site marches.dordogne ainsi que sur le journal Sud-Ouest.

Trois lots sont concernés :

- 1 - Cimetière

- 2 – Espaces verts du centre-ville et historique

- 3 – Marché réservé :

Tranche ferme : entretien de 4 sites communaux (Place du Périgord-Place Simouneix-Aire de Crognac-Place de l'Europe)

Tranche conditionnelle 1 : Gestion différenciée (lotissements)

Tranche conditionnelle 2 : Entretien des 6 bassins de rétention.

La remise des plis était fixée au 21 août 2026.

Cinq plis ont été reçus.
1 – APEI
2 – Entreprise LAPORTE
3 – Entreprise AU SERVICE DU PAYSAGE
4 – Association 3S
5 – Entreprise JAROUSSIE
Il est proposé au conseil municipal les choix suivants :

- Lot 1 – Association 3S : 11.495,50 € TTC
- Lot 2 : Au service du paysage : 35.965,20 € TTC
- Lot 3 : APEI (Marché réservé)

  Tranche ferme : 10.020 € TTC

  Tranche conditionnelle 1 : 5.940 € TTC

  Tranche conditionnelle 2 : 1.488 € TTC

Martine SIMERMAN est étonnée de la différence de prix.
Christine LAFON GILLLET lui répond que 3S est une association d'insertion avec des subventions.
Christian CONSTANTY explique qu'il faut savoir qu'il n'y a pas que le prix qui rentre en ligne de compte pour l'attribution des lots ; le prix représente quand même 40 %, par rapport à l'offre la plus chère.
Jean-Bernard MARTIN demande pour combien de passages.
Christian CONSTANTY répond que pour le cimetière, il y a 8 passages pour principalement les tontes, le débroussaillage et les désherbages des concessions abandonnées, il y a deux passages par an pour

environ 80 concessions abandonnées. Après pour chaque passage supplémentaire c'est à la prestation.
Martine SIMERMAN dit qu'il n'y a pas eu de commission pour les ouvertures des plis.
Frédéric TROLONGE s'interroge pourquoi il n'y a pas eu de commission.
Isabelle BONNET répond que ce n'est pas un appel d'offres.
Frédéric TROLONGE dit que c'est une procédure adaptée.
M. le Maire fait remarquer que cela représente 25000 € de moins que le contrat précédent.
Jean-Bernard MARTIN demande qui va s'occuper d'entretenir les lavoirs.
M. le Maire dit que ce sont les bénévoles de l'association Astérius et quelques personnes dans les villages. Ils étaient partis sur 8 points finalement Il y en a 15. Cela va alléger la charge des services techniques. Ils vont tout faire pour alléger la charge des services techniques pour qu'ils puissent se consacrer à d'autres taches et dans d'autres domaines.
Frédéric TROLONGE s'interroge sur la commission sécurité et village qui n'a toujours pas eu lieu. Il lui semble important quand même de la réunir au moins une fois.
Marie-France DUMAS va en parler après car ça fait partie des questions posées par l'opposition.
M. le Maire « par rapport au vote contre, pas assez cher ? »
Martine SIMERMAN répond que surtout, ce ne sont pas des entreprises locales même si cela représente 25000 € d'écart. Ils étaient très contents du travail réalisé par d'autres entreprises.
M. le Maire dit que les études ont été faites sérieusement par les services techniques. Il y a des entreprises qui ne sont pas locales mais l'entreprise « au service du paysage » travaillait déjà pour la ville.
Frank PONS confirme mais il y a des entreprises locales qui travaillaient auparavant et qui n'ont pas été retenues.
M. le Maire dit qu'il y en a qui ne sont pas revenues.
Frank PONS « parmi d'autres commerçants sur la commune ou leurs devis n'ont pas été actés. »
Christian CONSTANTY explique que l'entreprise dont il parle n'a pas répondu. Elle a été relancée mais n'a pas répondu.
Frank PONS demande s'il n'y a pas eu quelque chose avec cette entreprise.
Christian CONSTANTY « Non, la chose dont vous parlez certainement. Vous êtes renseigné quand même. C'est bien. »
Frank PONS répond que c'est le rôle d'un élu d'aller sur le terrain.
Christian CONSTANTY dit que cette entreprise, au lieu de se faire payer à la prestation, échelonnait sur 12 mois le montant annuel. Donc quand il a fallu finir le temps de l'appel d'offre, ils sont à la prestation le budget était trop conséquent pour monsieur JAKUBEK. Donc il lui a été proposé trois passages au lieu de 4. Peut-être a-t-il été vexé ? Il ne le sait pas car il n'a pas eu de réponse.
Frank PONS lui demande s'ils sont allés le voir et s'ils ont échangé avec lui sur ce sujet.
Christian CONSTANTY répond que le chef des services techniques lui a laissé deux messages sur son portable, il n'a jamais rappelé. Il lui a fait un mail, il n'a pas répondu.
Frank PONS pense qu'au bout d'un moment les agents ont leur rôle, mais l'élu aussi, il se doit d'aller voir les commerçants et de négocier avec eux.
Christian CONSTANTY confirme mais là, ils sont entrain de voter et tant qu'ils n'ont pas voté, ils ne peuvent pas après ils iront effectivement peut-être le voir.
Frank PONS dit que le vote passé, ça va être trop tard.
M. le Maire « mais s'il veut vraiment travailler avec la ville, je pense que c'est dans l'autre sens »
Christian CONSTANTY dit qu'il travaillait avant il n'a pas répondu.
M. le Maire pense qu'il doit venir défendre son cas.
Christian CONSTANTY dit qu'il va venir travailler au cimetière autour du 21 septembre faire le dernier passage.
Frank PONS rétorque que cela a été le cas avec une autre entreprise. Ils ont demandé un devis, ils ne l'ont pas retenu. Ils sont allés à Périgueux faire marcher un autre commerce non local. De plus, ils ne sont pas allés le voir pour échanger avec lui pour savoir s'il pouvait revoir son devis.
M. le Maire répond que pour le tracteur c'est autre chose. Le prix était nettement supérieur. Il pense que quand on veut vraiment travailler, on fait en sorte de reprendre contact et s'il est un peu plus cher d'essayer de fournir un effort. Il pose la question de savoir qui a le plus besoin de l'autre,
Frank PONS pense que ce sont les petits commerçants qui ont le plus besoin actuellement vu la conjoncture économique.

M. le Maire acquiesce mais lui dit qu'il n'a pas tous les éléments car cela ne s'est pas tout à fait passé comme ça. Il faut faire confiance aussi aux services techniques. Si l'entreprise ne reprend pas contact et si elle est plus chère, à un moment donné il faut avancer.
Frank PONS rétorque que c'est son rôle d'avancer avec les commerces locaux.
M. le Maire dit qu'ils l'ont fait. Mais c'est aussi à l'entreprise qui a besoin de travailler.
Frank PONS « Pas les élus pas vous. »
Sylvie NINEY prend la parole et explique que les commerçants ont un prix à tenir, ils peuvent s'aligner mais lorsque l'écart de prix est trop important, à un moment donné ils ne peuvent pas faire mieux, c'est une question de décence. Alors on peut toujours essayer de négocier mais quand l'écart de prix est trop important, elle trouve indécent d'insister et demander de baisser encore. C'est une question de respect aussi dans chacun des cas.
Frank PONS est tout à fait d'accord mais pense que l'effort peut être fait aussi auprès de la municipalité par rapport à ses finances.
Sylvie NINEY répond que l'effort est fait auprès de la municipalité.
Frank PONS dit qu'on peut quand même fournir un petit effort pour faire travailler nos commerces locaux.
Eric CHEVALIER dit que cela représente 8000 € d'écart. Il lui reproche de dire qu'il faut économiser et quand ils économisent ça ne va pas.
Frank PONS pense qu'il faut avant tout faire fonctionner l'économie locale.
M. le Maire lui répond que c'est ce qu'ils font et qu'il n'a pas tous les éléments. Il lui dit que quand ils étaient aux affaires, ils ne disaient pas tout non plus.
Frank PONS rétorque que la décence c'est d'aller voir le commerçant et échanger avec lui.
M. le Maire « la décence, vous allez un peu loin. Mais on le fait, on pense à tout le monde.
C'est une obsession de faire travailler les commerçants locaux et les entreprises locales. Ne vous inquiétez pas, on le fait. Mais les autres aussi veulent travailler. Ils ne sont pas loin. A un moment donné, on pense aussi au budget de la commune. Ne vous inquiétez pas, soyez rassurés, on le fait. »

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 7
Abstention : 0
Pour : 22

3.8 – Ramassage des encombrants -POUR INFORMATION

Un nouveau service de ramassage des encombrants a été mis en place

- La collecte est limitée à **1 m³ par foyer**.
- Le service est strictement réservé aux **Astériens**.
- La collecte est possible **uniquement sur rendez-vous**, au **05 53 02 42 80**.
- Les encombrants doivent être sortis **la veille au soir, après 17 h**, et déposés sur le trottoir, devant l'habitation, de manière ordonnée, sans gêner la circulation des piétons ou des véhicules.
- Aucun encombrant ne sera enlevé sur une partie privative (maison, terrain, allée privée...).
- Les déchets interdits sont principalement les déchets infectieux (seringues, médicaments...), les ordures ménagères, les cartons, la litière, les bouteilles de gaz, les déchets verts

M. le Maire dit que c'est une entreprise locale, dirigée par M. Ribeiro.
Dominique BASTIER demande si le ramassage a lieu une fois par an et par astérien.
M. le Maire répond qu'il n'y a pas de limite. Le ramassage est effectué le premier lundi de chaque mois. Si le lundi est férié, c'est repoussé au mardi.
Frédéric TROLONGE demande si c'est l'entreprise qui fait le ramassage.
M. le Maire confirme.
Frédéric TROLONGE demande combien elle facture.
M. le Maire répond que c'est 400 € la journée. Il utilise la carte de la commune mais comme il trie elle ne devrait pas beaucoup servir.
Frédéric TROLONGE demande la durée du contrat.

M. le Maire répond que pour l'instant, c'est sur un an. Le planning d'octobre est déjà complet depuis 10 jours. Les gens sont contents de ce service. C'est principalement destiné à ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion. Mais il fait tout le monde.
Frédéric TROLONGE suppose qu'il a été fait trois devis pour la mise en place de ce service.
M. le Maire confirme et ajoute qu'il y avait une entreprise d'insertion qui proposait le double : 400 € la demi-journée.
Dominique BASTIER demande si tout part à la déchetterie de ST ASTIER.
M. le Maire confirme.

3.9 – Etudes de faisabilité :

La commune est adhérente à l'ATD 24 (Agence technique Départementale).

Parmi ses missions, l'ATD, avec son service « Pôle Aménagement Territorial » accompagne les collectivités de Dordogne dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets en architecture, paysage, voirie et ouvrages d'art. Il intervient à travers la réalisation d'études de faisabilité et de missions d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO).

La commune de Saint-Astier souhaite donc faire une demande d'accompagnement pour les projets suivants :

Aménagement de la halle avec étude de la possibilité d'y installer l'office de tourisme tout en gardant l'espace d'animation et en modernisant celui-ci afin qu'il puisse être utilisé plus fréquemment tout au long de l'année.

Création d'une salle polyvalente

Etude d'un plateau piétonnier de la place de la République jusqu'à la place du 14 juillet en englobant la rue Lafayette.

Eric CHEVALIER explique que dans le cadre des prestations proposées par l'ATD24, il y a la réalisation d'études de faisabilité préalables à des projets. Pour ce faire, le conseil municipal doit délibérer pour valider ces demandes d'études qui sont gratuites puisqu'une cotisation annuelle est payée à ATD24. Il n'y a qu'après, si on fait appel à l'ATD pour la réalisation du projet, où c'est une prestation payante.
Il est donc proposé de solliciter cette dernière pour les 3 projets cités ci-dessus.
Dominique BASTIER demande si le projet piétonnier sera effectif toute l'année ou simplement sur une période donnée.
M. le Maire répond que c'est un projet, cela demande réflexion.
Bernard DELEPLANQUE pense que l'ATD24 pourra les conseiller
Dominique BASTIER souhaitait savoir si c'est les mois d'été par exemple ?
Bernard DELEPLANQUE pense que l'ATD24 donnera un avis. Ensuite, à eux de voir s'ils le suivent ou pas.
Frank PONS demande, concernant ce projet, s'ils ont une idée, si le secteur sera complètement piétonnier, interdit aux véhicules ?
M. le Maire répond qu'ils ont plusieurs idées mais ce n'est pas encore abouti. Ils sont en pleine réflexion. Comme pour le projet de rénover la halle et tout ce qui pourra se faire autour.
Frank PONS pense que si ça devient piéton, interdit aux véhicules, il n'y aura donc plus de stationnement.
Eric CHEVALIER répond que déjà dans la rue Lafayette, il n'y a pas de stationnement.
Frank PONS confirme ; elle est semi-piétonne car le matin les livreurs peuvent s'y garer.
Eric CHEVALIER rétorque qu'elle n'est pas semi-piétonne, c'est une rue avec le stationnement interdit mais certains astériens ne respectent pas forcément cette interdiction.
Frank PONS indique que si c'est piéton, il n'y aura plus accès aux véhicules.
M. le Maire explique que c'est un projet qui est sorti du fait de vouloir rénover la halle. L'objectif étant que la halle soit utilisée tout au long de l'année et pas seulement sur certaines périodes. Car comme cet été par exemple où il a fait très chaud c'était compliqué pour le marché artisanal d'Art et Saveurs.
Frank PONS lui demande s'ils ont échangé avec les commerçants pour ce projet de plateau piétonnier.
M. le Maire lui répond qu'ils en sont vraiment au début de la réflexion. Ils échangeront bientôt lors d'un petit déjeuner.

Frank PONS suppose, concernant le projet de l'Office du Tourisme, comme c'est une compétence communautaire qu'il a échangé avec monsieur Magne afin que la CCIVS prenne une partie de ce chantier.
M. le Maire confirme. Il dit que cela rendra service à la communauté de communes car actuellement elle paye un loyer assez élevé.
Frank PONS demande quel est le devenir de la maison qui abrite actuellement l'office de tourisme et s'ils ont échangé avec son propriétaire.
M. le Maire répond que ce ne sont que des projets.
Sylvie NINEY souligne que pour l'instant ce sont des projets, ils vont demander une étude à l'ATD. Si c'est faisable, ils consulteront tout le monde sinon ils s'arrêteront là.
Frank PONS pense qu'il y a quand même des informations à obtenir, à réfléchir, se mettre autour de la table, analyser le pour et le contre. Ensuite, le projet peut être lancé et ce qui déterminera la finalité de ce projet c'est le coût principalement,
Sylvie NINEY confirme. Si le coût n'est pas acceptable par la collectivité, selon elle à quoi bon remuer « ciel et terre » pour un projet s'il n'aboutit pas. Il faut procéder par ordre.
Frank PONS demande si le projet de la salle des fêtes est toujours maintenu sur l'ancien collège.
M. le Maire confirme.
Frank PONS trouve dommage de ne pas retenir le dossier déjà en cours sur le terrain agricole.
M. le Maire répond que c'est en zone inondable.
Frank PONS « Non, pas cette zone là, pas ce terrain qui est constructible »
La parcelle n'est pas complètement en zone inondable. Aux abords du canal, c'est inondable et ce n'est pas constructible. Il faut voir avec le service instructeur.
M. le Maire « Imaginez deux scénarios. Vous avez vu les crues qu'il y a eu dans l'hiver. Le premier scénario, vous construisez la salle des fêtes et 2 ans après, c'est inondé parce que les phénomènes météo, on ne les maîtrise pas. Vous avez payé une grosse somme, pour une salle des fêtes qui est inondée. Qu'est-ce que vous dites aux astériens ?
Deuxième scénario, toujours les mêmes conditions climatiques mais en avance. Vous construisez et pendant le chantier, vous avez une énorme crue. Vous vous retrouvez à nouveau dans l'eau. Mais là, c'est en construction. Qu'est-ce que vous faites ? Vous annulez le chantier et vous allez payer des indemnités. Ce n'est pas possible.
Frank PONS lui demande s'il est allé sur les dernières crues les plus importantes.
M. le Maire répond que c'est le principe de Murphy, à savoir qu'à chaque fois qu'un problème peut se poser, il va se poser un jour. Et il ne prendra pas le risque de dépenser des millions des astériens pour faire une salle des fêtes qui est en zone inondable.
Frank PONS rappelle que les services de l'État ont étudié ce projet, ils l'ont validé. Il pense qu'ils peuvent leur faire confiance par leur expertise. Lors des dernières inondations les plus importantes, cette parcelle n'était pas sous l'eau.
M. le Maire « Vous avez vu l'autre jour, Il y a eu une mini tornade à Neuvic. Personne ne l'a vue venir. Aujourd'hui, il y a des phénomènes météo qu'on ne maîtrise pas. On ne peut pas prendre ce risque-là. Ce n'est pas possible. »
Frank PONS parle des inondations, pas de tornade.
M. le Maire répond qu'à partir du moment où il y a un risque d'inondation, personne ne peut savoir ce qui se passera dans quelques années. Il y a maintenant des inondations très importantes qui arrivent.
Dominique BASTIER « Le plus simple, ce serait de ne rien construire. »
M. le Maire rétorque que là où ils ont choisi, il n'y a pas de problème.
Frank PONS pense que pour le projet de salle des fêtes à l'ancien collège, son coût et les nuisances sonores pour les riverains n'ont pas du tout été estimés.
M. le Maire dit que les nuisances sont très limitées car il y a très peu d'habitations autour et maintenant il y a des sonomètres.
Frank PONS ne peut pas entendre qu'il n'y a pas de maison autour.
M. le Maire dit qu'il y a bien une salle des fêtes actuellement en ville.
Frank PONS « justement, vous connaissez les nuisances actuelles. »
M. le Maire répond qu'il y a des appareils qui s'appellent des sonomètres. Dès qu'il y a du bruit, ça coupe l'électricité. Donc, il est possible de maîtriser à l'intérieur comme à l'extérieur en isolant avec un sonomètre. Et il y a la police municipale. Après ce sont des familles, ce sont des manifestations qui peuvent être maîtrisées.
Frank PONS « le sonomètre que vous voulez mettre en place, vous allez le stipuler dans le bail de location, et le jour d'un mariage vous allez couper la sono à minuit par exemple. Je ne pense pas.

M. le Maire précise qu'il faut dire aux familles qu'il faut respecter.
Frank PONS « votre sonomètre ne va servir à rien du tout. Couper l'électricité, soit mais il y a les nuisances du public quand ils sortent dehors, ils boivent dehors, ils jettent les bouteilles, ça klaxonne. C'est exactement ça les nuisances. »
M. le Maire rétorque que ça se fait à Chancelade et dans d'autres communes. Il faut faire confiance.
Frank PONS justement ne fait pas confiance.
M. le Maire dit que la France n'avance plus car personne ne fait confiance.
Stéphanie HERIGNY dit qu'ils s'écartent du sujet.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 7
Abstention : 0
Pour : 22

IV - AFFAIRES DIVERSES

4.1 – Rapport annuel 2025 de la CCIVS – Communauté de communes Isle Vern et Salembre

Le rapport intégral est disponible sur le site de la CCIVS.

La CCIVS regroupe 16 communes, soit 19.216 habitants sur 285 KM². Comme en 2024, il y a 10.517 logements,1206 entreprises et 5361 emplois. Le document présenté fait état du budget, des principales réalisations techniques et reprend les activités des compétences exercées suivantes :

Obligatoires :

- Aménagement de l'espace :
  Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
  Plan Local d'Urbanisme (PLU) et PLUi
  Plan Local de l'Habitat (PLH)
  Plan de Déplacement Urbain (PDU)
  Service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS)

- Développement du territoire
  Toutes les zones d'activités artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires ou touristiques
  L'immobilier d'entreprises
  Le tourisme (Bureaux de Saint-Astier et de Neuvic)

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Optionnelles :
Environnement :
- L'assainissement non collectif
- L'eau
- Les chemins de randonnées inscrits au PDIPR
- Le petit patrimoine (lavoirs, fontaines, puits...)

- Voirie
  Création, aménagement et entretien
  Toutes les voiries communales classées
  Les Pistes de Défense de la Forêt contre l'Incendie (DFCI)
  La Véloroute Voie Verte

- Équipements sportifs
  Uniquement les piscines (de Saint-Astier et Neuvic)

- Petite enfance, jeunesse et équipement d'enseignement
  Les micro-crèches, les crèches
  Les haltes-garderies, le périscolaire
  Les accueils de loisirs sans hébergement
  Les relais d'assistantes-maternelles
  Les structures d'animation pour les jeunes
  Les écoles maternelles et primaires
  Les cantines et la restauration scolaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
  Le portage de repas à domicile
  Le centre intercommunal d'action sociale (Accompagnement social, Aides financières)
  La politique du logement social
  Les gens du voyage (accompagnement social)
  Le centre de santé

- Financement du contingent incendie SDIS
- Aménagement numérique
- Autorité organisatrice de la mobilité
-

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

4.2 – Désignation des référents au comité communal feux de forêt (CCFF) :

Présentation par Patrick MANS

Dans le cadre du Syndicat mixte Ouvert de défense des forêts contre les incendies du département de la Dordogne, les Comités Communaux Feux de Forêt peuvent être créés dans chaque commune dans le périmètre du syndicat.
Ils se définissent par **le rassemblement, sous l'autorité du Maire**, de **bénévoles volontaires** d'une commune collaborant à la protection de la forêt contre les incendies. **Ces bénévoles qui ne sont pas forcément des élus**, connaissent le territoire de la commune. En fonction de la superficie forestière de la commune, il est conseillé de désigner **entre 2 et 5 bénévoles.**
Les missions des CCFF sont :

- L'appui et l'aide aux pompiers par le guidage et l'assistance technique (mission principale)
- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les Obligations Légales de Débroussaillement
- Participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.
- La liste des bénévoles référents désignés est ensuite centralisée par le syndicat de DFCI et transmise au SDIS et à la gendarmerie.

Patrick MANS dit qu'il n'y a aucun impact sur le budget, ce n'est que du bénévolat. Il rappelle les différentes missions des CCFF. Récemment, les pompiers sont intervenus à Saint-Martin de Gurson, ils ne connaissaient pas du tout le territoire. Ils ont pu s'appuyer sur les membres élus du périmètre qui ont pu les guider. Bien sûr, ils n'interviennent pas, ce ne sont pas des pompiers, mais ils connaissent les chemins, les passages dans la forêt pour aller d'un point à un autre. Et donc, ils guident et ils épaulent les pompiers dans leur mission. Quatre bénévoles souhaitent intégrer ce CCFF : Damien Boyer, Jacques Desfarges Jean-Pierre Gouissem et lui-même. Ce sont des gens issus de la commune, chasseurs, promeneurs, randonneurs qui connaissent bien la commune et qui pourront aider les pompiers. Une formation est prévue par le syndicat des DFCI de la Dordogne. L'engagement des bénévoles, s'étend de 2026 à 2032. Il peut y avoir des rotations.
Marie-France DUMAS demande à l'opposition s'ils ont des bénévoles à proposer.
Dominique BASTIER propose Jean-Bernard Martin.
Frank PONS dit que la mise en place de ce CCFF est une bonne chose. Il demande si le PCS de la commune a été modifié par rapport aux canicules.

M. le Maire répond que c'est en cours. Il va être mis à jour.
Frank PONS dit que cette canicule a frappé tout le monde et il pense qu'il y a une grosse amélioration à faire sur le plan communal de sauvegarde. Il y a vraiment des choses à penser pour assurer la sécurité des habitants par rapport à la canicule.
M. le Maire dit qu'il y a aussi la chute des falaises qui n'était pas intégrée. Ils vont donc le faire.
Frank PONS demande de quelle falaise il s'agit.
M. le Maire parle de la falaise de Crognac, il y a des risques de chute de rocher.
Frank PONS répond que cela a été sécurisé.
M. le Maire dit que ça ne faisait pas partie du plan communal de sauvegarde. Ils vont donc rajouter ce risque.
Frank PONS pense qu'il faut le réactualiser chaque année.
Marie-France DUMAS confirme.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

4.3 – Commission municipale SPORTS, VIE ASSOCIATIVE, ANIMATIONS, MOBILITE, MONDE AGRICOLE

Il est proposé que Sylvie NINEY intègre cette commission. Dans celle-ci, il est souhaitable de constituer un groupe de travail pour la mobilité.

Le conseil municipal doit approuver la modification de la composition de la commission.

Patrick MANS dit que ça fait beaucoup de points à traiter, ils sont neuf dans cette commission. Aussi il est proposé que Sylvie Niney intègre cette commission et dans celle-ci, il est prévu de constituer un groupe de travail spécial mobilité.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 29

QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION :

- Pouvez-vous nous faire une synthèse du rapport du SMD3 concernant la suppression de la redevance incitative, présentée lors du dernier conseil communautaire ?

M. le Maire demande si tout le monde a bien reçu la lettre de la CCIVS envoyée aux élus et à tous les présidents de communauté de communes par le SMD3. Il souhaite évoquer trois points.
« C'est un peu lourd comme sujet, un peu complexe. La communauté de communes a beaucoup de compétences. Ça se traduit par un coefficient d'intégration fiscale élevé, appelé le CIF qui est à peu près de 0,8. S'il était de zéro, cela voudrait dire qu'elle n'aurait pas de compétence. S'il était de 1, c'est qu'elle les aurait toutes. Jusqu'à présent, l'enlèvement des ordures ménagères, c'était la CCIVS qui en avait la compétence jusqu'à la création du SMD3. Du fait de la création du SMD3, cette compétence a été donnée au syndicat. Ça fait donc moins de compétences pour la CCIVS. La CCIVS craint que ce coefficient soit plus faible. Le problème si le coefficient faiblit, la dotation générale de fonctionnement de l'État faiblit aussi. Cette dernière est calculée en fonction des ressources du territoire mais également du coefficient d'intégration. Donc pour être certain de ne pas perdre en DGF, ils ont maintenu la perception de la taxe reversée au SMD3. C'est à dire qu'ils continuent à percevoir la taxe. Actuellement, la question se pose de savoir s'ils continuent ou pas à percevoir cette taxe. La question a été posée aux services fiscaux pour savoir s'il y avait une influence effective sur le CIF. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse. Donc dans le doute, pour l'instant, il préfère maintenir cette perception. C'est un premier point, mais ça peut évoluer.

Le deuxième point c'est l'évolution de la perception de la taxe qui devient à nouveau une TEOM comme avant sur la taxe foncière. Alors évidemment si vous avez un château, vous avez une taxe foncière qui est plus élevée, donc vous payez un peu plus avec le même pourcentage pour les ordures ménagères. Si vous avez un studio, vous payez un peu moins. Le problème c'est que le SMD3 rend le même service à tout le monde vu qu'ils vident des containers. Donc qu'on ait un château ou un studio, le service est le même. Donc en fait le SMD3 calcule l'argent dont ils ont besoin, ils le divisent par la base locative moyenne du département et ils calculent un taux à appliquer à tout le monde. Si c'est le SMD3 qui calcule, effectivement, il y a un taux unique qui serait entre 12 et 14 %. En revanche si c'est la CCIVS qui continue à percevoir ce que je vous ai indiqué tout à l'heure pour cette fameuse DGF, là ce n'est pas la même chose. Là la CCIVS va calculer le service qui est rendu par le SMD3 sur ses containers. Donc cela va dépendre des territoires. Il y en a plus ou moins mais c'est identique, mais elle va prendre la base locative moyenne du territoire et donc le pourcentage va être différent suivant les territoires. C'est-à-dire que les territoires riches qui payent beaucoup de taxes foncières vont avoir un pourcentage plus faible puisque le service sera partout le même. En revanche, les territoires un peu moins riches comme celui de la communauté de communes Isle Vern Salembre, risquent d'avoir un pourcentage élevé. Il peut y avoir des différences de pourcentage entre 9 et 17 %. Donc pour s'opposer à cela, les élus de la CCIVS ont demandé que le taux soit unique pour le département. On a demandé également qu'il y ait plus de quotas d'ouverture, c'est-à-dire qu'à partir du moment où les gens ont payé leur taxe, l'ouverture soit gratuite. Le problème c'est que c'est un syndicat et les autres membres votent aussi. Et la CCIVS a deux voix sur 45 donc il faut convaincre les autres.

Le troisième point un peu litigieux, c'est que le SMD3, a un déficit de 8 millions 5. La crainte c'est que ce soit ajouté au service facturé par le SMD3 de façon un peu brutale. Ce qui va faire que le pourcentage des habitants va augmenter.
Donc on va veiller à tout cela et on va demander des comptes sur une gestion évidemment plus stricte pour être sûr que tout est fait correctement et que le pourcentage ne soit pas trop important. Donc ces 8 millions 5, ça fait évoluer le taux entre 12 et 14 %. Ça fait passer de 12.5 à 14.13 %.
Voilà où on en est aujourd'hui. Donc on avait demandé un moratoire mais ils ont quand même voté le passage à la TEOM. On subit. Maintenant on va voir pour la suite, le taux qui va être appliqué. »

Frédéric TROLONGE pense qu'il est beaucoup question de pourcentage d'augmentation mais pas d'économie. Elle est où l'économie ?
M. le Maire indique que justement ils veulent savoir pourquoi il y a un déficit de 8 millions 5. Par ailleurs le taux de tri n'est pas bon non plus, c'est une catastrophe.
Patrick MANS dit que le taux de tri était à 7 %. La Dordogne était un département qui était précurseur mais maintenant 30 % des sacs partent à l'incinérateur à Brive.
Dominique BASTIER parle d'un grand laxisme à savoir que tout est cassé, le tri n'est pas respecté tout est mélangé, les sacs sont posés par terre. Il pense qu'ils sont fautifs de ce déficit et non la collectivité. La communauté de communes ne pèse pas lourd par rapport effectivement aux 45. Il craint qu'à un moment donné ce soit inflationniste avec aucun résultat. Les agents du SMD3 font ce qu'ils peuvent pour essayer de nettoyer. Mais certains secteurs sont vraiment dégoutants.
M. le Maire confirme. Selon lui, le système n'est pas accepté par la population.
Dominique BASTIER dit qu'il a été créé pour cela. Il a siégé à la CCIVS pendant 6 ans et à chaque conseil communautaire il était question du SMD3.
M. le Maire est conscient de ça. Le bergeracois est contre également. Il pense qu'il y a beaucoup de communes qui sont maintenant contre ce système, qui veulent des explications.
Dominique BASTIER dit que la démarche est bonne mais il craint que cela n'aboutisse pas.
M. le Maire explique que c'est un syndicat donc ils sont obligés de rallier à leur position d'autres communes, ils vont essayer de le faire. Ils vont aussi rencontrer les responsables du SMD3
Il pense qu'avec la gratuité au-delà du paiement de la taxe cela résoudrait beaucoup de problème. Les gens ne supportent pas de devoir payer au-delà du quota. Les poubelles sont un sujet de la vie quotidienne très compliqué. Ils vont essayer de s'en occuper du mieux qu'ils pourront.

- Où en est-on sur la vente du camping ?

Marie-France DUMAS dit que les gérants leur ont demandé une rallonge de délai mais normalement ce sera signé avant la fin de l'année.
Martine SIMERMAN demande pour quelle raison ils ont encore prolongé.

M. le Maire explique qu'ils ont investi environ 800000 € dans les mobil-homes. Cela représente beaucoup d'argent. Ils veulent relever le camping à 4 étoiles. Donc il faut qu'ils changent beaucoup de choses ; ils ont donc demandé un petit délai qu'on leur a accordé. On a négocié contre d'autres petits avantages.
Marie-France DUMAS indique qu'il y a une jeune médecin interne qui ne pouvait pas se loger. Du fait qu'ils leur demandent une rallonge, la municipalité leur a demandé s'il était possible de loger cette jeune interne pendant 3 /4 mois gratuitement, ce qui a été accordé.

- Où en est-on du projet de la nouvelle gendarmerie ?

M. le Maire dit que ça avance. C'est un beau projet mais la ville est bien impliquée puisqu'il y a une demande de caution de 10 millions d'euros.
Frank PONS précise que cette caution est faite automatiquement par l'État. Ils sont donc à l'abri malgré tout. Sur chaque gros projet qui émane de l'État, il y a ces cautions qui sont mises en place.
M. le Maire souligne qu'à partir du moment où il y a une demande de caution, ils la prennent en compte car ils vont essayer de négocier d'autres choses grâce à ça. La gendarmerie veut absolument sa brigade, Ils sont d'accord, c'est un beau projet. Mais, l'objectif serait de ne pas vider complètement le local actuel des gendarmes, que le bâtiment qui est communal poursuive une activité avec des gendarmes.
Frank PONS pense que le bâtiment peut devenir logement social, puisqu'il appartient à Périgord-habitat.
M. le Maire dit que l'immeuble appartient à Périgord Habitat. Il lui sera rendu mais ce n'est pas le cas des bureaux.
Frank PONS pense que les locaux peuvent être agencés pour la Police municipale.
Marie-France DUMAS pense qu'ils peuvent en faire autre chose.
Frank PONS dit qu'ils sont déjà opérationnels pour la PM.
M. le Maire dit qu'ils ne sont que trois à la Police Municipale mais ils y réfléchissent aussi. Ils essaient d'optimiser, Ils vont voir avec la gendarmerie. La PM peut aller ailleurs aussi.
Bernard DELEPLANQUE dit que la difficulté, c'est un projet qui a été annoncé à échéance 7/ 8 ans ou dans le mandat. Cela signifie que les locaux actuels ne seront pas disponibles avant quelques années. Il faut donc loger la police municipale en attendant.
M. le Maire dit qu'Il faut voir ce que propose la gendarmerie pour le bâtiment communal.
Frank PONS demande par rapport à la sécurité, quelles sont leurs intentions futures sur la vidéo protection actuelle installée.
M. le Maire répond aucune, Ils gardent la vidéo protection bien sûr.
Frank PONS rappelle que dans le PV de février voté tout à l'heure, il y avait un paragraphe sur le projet d'équiper le parvis de l'église de trois caméras afin de protéger les établissements de culte. C'est une demande qui a été faite par l'État et ils pouvaient prétendre à des subventions. Le dossier était monté, tout était fait pour qu'il parte au service de l'État. Il devait être rendu avant le 31 mars 2026, Il demande si cela a été fait.
M. le Maire répond par la négative.
Frank PONS lui demande si ce projet est annulé.
M. le Maire ne sait pas encore. Mais la vidéo protection sert après les incidents. Ils vont s'occuper des incidents avant qu'ils ne se produisent. Ils préfèrent pour l'instant recruter une police municipale qui a un rôle de prévention. La vidéo protection est tout à fait complémentaire mais elle sert après. Tout est lié. Pour l'instant, ils s'occupent de la police municipale.
Frank PONS lui dit que s'il veut qu'elle soit opérationnelle avant des faits divers, il faut créer un CESU avec un personnel physiquement présent 24h/24. Mais selon lui avec 3 PM par rapport à leur projet, c'est impossible.
M. le Maire lui demande le rôle du CESU.
Frank PONS répond que c'est pour visionner en direct toutes les incivilités mais pour cela, il faut une présence physique 24h/ 24, c'est impossible à faire avec 3 policiers municipaux.
Christine LAFON GILLET dit qu'ils ont en étude un projet de prévention avec le CCAS, celui d'avoir des éducateurs de rue.
Frank PONS demande s'ils seront présents la nuit aussi.
M. le Maire dit qu'ils feront les choses dans l'ordre. La priorité pour l'instant c'est d'éviter qu'il y ait des incidents, et essayer de renforcer et d'être en complément des gendarmes qui sont très occupés. Ils ont 22 communes à gérer et ils sont 19. Aussi la police municipale, est très importante et complémentaire.

La police municipale représente un gros budget mais c'est indispensable aujourd'hui. Pour avoir deux policiers en permanence sur le terrain, il en faut trois.
Frank PONS demande s'il va les armer.
M. le Maire répond que c'est un autre sujet. Ils en parleront une autre fois car ce sont des sujets importants, il faut y réfléchir.
Frank PONS rétorque que c'était un projet lors de leur campagne.
M. le Maire répond que ce n'est pas le sujet ce soir. Ils débattront de cela une autre fois.

- Une première réunion de la CRAPE a eu lieu, qu'en est-il de la suite donnée pour les indemnisations des commerces ?

Sylvie NINEY rappelle que la CRAPE est la commission pour l'indemnisation des commerces qui ont subi des pertes lors des travaux de la place du 14 juillet. Ils ont eu une première commission au mois de mai. Elle en a parlé au conseil municipal du mois de juin. Le 9 juin, elle a remis les dossiers aux sept commerçants concernés. Lors de la commission, la date limite de dépôt a été fixée au 30 septembre. A ce jour, un seul dossier est rentré sur les sept qu'elle a déposés. A la date butoir, la commission se réunira et ils étudieront ensemble les dossiers.

- A ce jour, depuis la mise en place de votre équipe aucune commission : Education, Sécurité villages, Chantier et services techniques, appel d'offres n'ont eu lieu. Des dates sont-elles prévues prochainement ?

Marie-France DUMAS répond que jusqu'à présent il n'y a pas eu de commission éducation. La rentrée des classes étant faite, une réunion sera proposée courant octobre afin de faire le point sur la rentrée et également de voir les modalités pour le conseil municipal des jeunes.
Jean-Claude CASTAING explique que la sécurité c'est le lien police, gendarmerie et mairie. Il ne voit pas l'intérêt de faire une commission pour ça et il ne voit pas très bien le sujet qui pourrait être débattu.
Concernant les villages, après les élections, il a récupéré la liste des référents de villages qui étaient au nombre de 15, certains se sont désistés, il y en a aujourd'hui 8 pour les villages et extérieurs et deux concernant la ville ou la proximité. Concernant le rapport, ça se passe avec les référents de villages qui ont bien voulu adhérer à chaque fois qu'il se déplace dans les villages pour les voir. Il a pu constater l'état de la voirie, il ne fait plus de photo car c'est partout pareil. Il n'y aura plus qu'à passer de l'enrobé quand le moment sera venu de le faire. Il a découvert des poteaux électriques envahis par la végétation avec quelquefois des arcs électriques quand il fait orage. C'est ce qui lui été rapporté par les riverains. Il s'en est donc occupé et il a obtenu des résultats concrets puisqu' ils vont être nettoyés. Il rappelle que le travail des référents de villages consiste à aller sur le terrain, voir les problèmes et traiter directement avec les gens.
Il précise que la végétation ne s'est pas faite en quelques mois. Ça date de plusieurs années, voire plusieurs décennies. Il constate que dans les campagnes, la tâche est immense et ils sont exposés en fin de compte à plusieurs mandatures de laisser faire. Il ne voit pas l'intérêt de réunir une commission pour régler ces problèmes compte tenu que ça se règle sur le terrain.
Frank PONS demande concernant les poteaux électriques qui va les nettoyer.
Jean-Claude CASTAING répond que ce sont les propriétaires eux-mêmes qui s'y sont engagés dans la mesure où c'est possible de le faire sinon c'est réalisé par une entreprise.
Frank PONS lui demande s'il s'est renseigné auprès d'ENEDIS pour les poteaux.
Jean Claude CASTAING répond que la démarche a été faite et que les personnes qui se sont engagées à les nettoyer peuvent le faire car il n'y a pas trop de végétation. Quand les poteaux sont trop fournis c'est une entreprise qui s'en occupe.
Dominique BASTIER « En tout cas je vous remercie. On se réveille, on a dormi pendant quelques années et grâce à vous la ville de Saint-Astier se réveille »
Jean-Claude CASTAING rajoute qu'il pense aussi aux archives qui demandent nettement d'être dépoussiérées et puis d'être reclassées. Ce sera aussi analysé à la fin du mois. Un spécialiste viendra et leur exposera son point de vue là-dessus.
Frank PONS « Les archives avant 2014, c'est ça ? »
Jean-Claude CASTAING répond que les archives remontent à beaucoup plus loin que ça. Ce sont celles stockées dans les deux locaux.
Dominique BASTIER « Comme par hasard avant 2014 elles ont brûlé. C'est curieux »
Jean-Claude CASTAING « mais vous les connaissez, elles y étaient avant. »

Dominique BASTIER « Je ne les connais pas, elles ont brûlé. »
Éric CHEVALIER dit qu'il n'y a pas de commission chantier, ni de commission service technique, il y a eu une commission des travaux. Pour l'instant, ils sont dans les études de faisabilité. La commission se réunira quand il y aura des travaux à réaliser.
Frank PONS lui demande s'ils ont reçu le rapport final concernant le diagnostic des eaux usées.
Christian CONSTANTY répond que ça devait arriver au mois de septembre mais ils n'ont toujours rien. Il sera convié à la réunion.
Frank PONS demande si la station est toujours en état de bon fonctionnement.
Éric CHEVALIER confirme.
Marie-France DUMAS dit que c'est normal qu'il n'y ait pas eu de commission d'appel d'offres, car il n'y a pas eu de projet. Elle rappelle que les appels d'offres, ce sont pour des gros travaux à partir de 5 millions d'euros. Ils n'en sont pas encore là aujourd'hui et s'ils oubliaient de le faire, la préfecture leur rappellerait.
Frédéric TROLONGE revient sur la commission sécurité village. Il dit qu'il vient de comprendre qu'elle ne sert à rien et donc qu'il faut la supprimer.
Jean-Claude CASTAING rétorque qu'il n'a pas dit que ça ne servait à rien, mais à ce jour, il n'en voit pas l'intérêt.
Frédéric TROLONGE pense que ce serait bien déjà pour se présenter vis-à-vis des référents de villages, pour les connaître.
Frank PONS demande quels sont les nouveaux référents. Il rappelle que les commissions sont avant tout des lieux d'échanges, et servent à amener des idées.
Jean-Claude CASTAING répond que l'échange a lieu directement sur le terrain avec les intéressés et par rapport à leur propre secteur. Il donne la liste des référents de villages :

1 er secteur ouest - Nouaillac : M. DUPUY Jean-Luc
2eme secteur nord - Tamarelle : M. SCHNEIDER Daniel
3eme secteur sud-ouest - La Jaurie/ La Vaure : M. SIMONNET Jean Yves
4eme secteur ouest _ Fontaneau/Chassaing : M. BORDIER Bernard
5eme secteur _ Rue Yves Montand : Mme DELUGIN Valérie
6eme secteur - le Verdier : M. EYTIER Alain
Secteur 7- Le Roudier : M. ROTROU Christophe
Secteur 8 - Rue Salvador Allende : M. DUROT Jean
Secteur 9- Rougerie : M. LAMBERT Christian.
Secteur 10- en ville rue Lagrange Chancel : Mme JAVAUD Annie

Jean-Claude CASTAING précise qu'un article devait sortir sur la gazette mais il paraitra plus tard concernant le rôle du référent. C'est un maillon dans la communication qui est là pour rapporter des problèmes de voirie. Et c'est ce qu'il entend quand il va les voir. Ils sont là pour les différents problèmes. Ce sont des gens qui sont hors de toute aspiration politique. Il demande juste aux référents d'avoir du charisme, de l'empathie et surtout ne pas chercher à flatter son propre ego. Ceux qui voudraient jouer les shérifs ne l'intéresse pas.
Il remercie les anciens référents pour tout ce qu'ils ont fait pendant les années précédentes, il comprend qu'au bout de 6, 10 ou 15 ans, ils soient fatigués et qu'ils passent le relais. Pour les nouveaux, il tient à dire que c'est expurgé de toute pensée politique. Le rôle de référent n'a pas vocation à ce genre de choses. Ce sont des gens libres qui sont au milieu de gens libres, qui sont eux-mêmes propriétaires et à qui ils n'ont pas à imposer quoi que ce soit. Le seul intérêt, c'est le bien vivre ensemble. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire une commission en dehors des référents eux-mêmes sur ce genre de choses. Il en discute avec eux quand il va les voir, ça se passe très bien. Il ne voit pas l'intérêt de se réunir pour ragoter, pour perdre du temps, il y a autre chose de plus précieux à faire.
Frank PONS rétorque qu'avant tout, les commissions servent à échanger et obtenir les informations avant un conseil.
Jean-Claude CASTAING répond que c'est ce qui se passe. La communication se fait dans un sens comme dans l'autre.
M. le Maire précise que ça peut évoluer dans les années qui viennent en fonction de l'attitude de tout le monde. Ils ont d'autant plus envie d'échanger quand ils sont face à une attitude coopérative, positive et constructive. La confiance, ça se construit.

- Un administré nous a interpelé sur l'organisation de la FANA 2027, est-il exact que les associations politiques ou à consonance religieuses ne seront plus les bienvenues à ce forum ?

Patrick MANS a été surpris par la question. Ils se sont réunis le 4 septembre. Il ne pense pas avoir mis ce sujet au vote. A ce jour, il n'y a rien de décidé. Effectivement quand on a clôturé le chapitre Forum des associations, il s'est exprimé précisant que c'est un débat qu'ils auraient peut-être. Pendant des années, il a déambulé sur les allées du forum et ça l'a toujours interpellé de voir l'UDA, le SAAD, le presbytère.
« Il y a une vieille dame qui régit les associations en France. Elle a fêté ses 125 ans aujourd'hui. C'est la loi 1901. Il y a beaucoup d'articles dans cette loi qui n'ont pas changé en 125 ans dont un qui précise qu'on s'interdit de parler religion et politique au sein de l'association.
Moi, c'est mon travail, ça me parle. Ce sont des associations de la commune donc elles sont les bienvenues. J'ai juste posé la question aux membres présents quid de l'avenir. Pour l'instant, elles étaient les bienvenues l'UDA, entre autres et le presbytère.
Côté presbytère, est-ce que c'est vraiment une association ? Je ne sais pas parce que c'est quand même le forum des associations. Donc il faudra prendre le temps de les rencontrer. C'était ma vision. C'est peut-être un débat qu'on aura ou qu'on n'aura pas si les membres ne souhaitent pas l'aborder. Cette année, tout le monde était bienvenu en tant qu'association.
Le compte-rendu est parti. Il n'y a aucune décision ; et je ne prendrai pas la décision tout seul de toute façon. Pour 2027, on n'en est pas encore sur la préparation. Donc vous pourrez rassurer cet administré que je peux rencontrer s'il le souhaite pour débattre là-dessus.
Martine SIMERMAN « Il vous écoute sur YouTube »
Patrick MANS est disponible sur rendez-vous à la mairie. Il n'y a aucun problème.
C'est sa vision, ce n'est pas forcément celle des membres de la commission.
Dominique BASTIER entend sa vision. En revanche, tous les jeudis sur le marché, il y a les témoins de Jéhovah et demande quelle est leur place.
Patrick MANS ne maîtrise pas le marché.
M. le Maire dit qu'il y a longtemps qu'ils viennent.
Dominique BASTIER trouve simplement curieux qu'ils y soient.
M. le Maire lui demande comme ils étaient aux affaires pendant 12 ans ce qu'ils avaient décidé les concernant ?
Dominique BASTIER répond qu'ils n'étaient pas là depuis le début mais seulement que depuis quelques années.
M. le Maire rétorque que ça fait un moment qu'ils sont là.
M. le Maire demande si le public a des questions. Il remercie l'assemblée et souhaite une bonne soirée. Il annonce la date du prochain conseil municipal prévu le 4 novembre.

La séance est levée à 20 heures 35.

Monsieur le Maire

Jacques AUDOUIN

La secrétaire de séance

Stéphanie HERIGNY